

**Conseil Communautaire
Séance du 20 février 2025 à 20h00
Salle de réunion – CC des Lisières de l'Oise - Attichy**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de Monsieur Franck SUPERBI, Président.

▪ **Appel des délégués**

Étaient présents :

Titulaires :

M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain De FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

Absents ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Christian DEBLOIS
M. Jean-Marie BOUCHEZ donne procuration à M. Yves LOUBES
Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON
M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT (4)

Absents :

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIÉC, M. Michel LEBLANC, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (7)

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 05 décembre 2024 ;**
- **Signature du registre ;**
- **Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) : Mme Anne-Marie DEFRANCE a été désignée ;**
- **Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises depuis la séance du 05 décembre 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Communautaire, par délibération adoptée lors de la séance du 26 octobre 2023 :**

- Décision 2024-17 : Contrat d'assurance GENERALI flotte véhicules CCLO
- Décision 2024-18 : Attribution du marché de réalisation d'études préalables à la dynamisation d'un axe commerçant
- Décision 2024-AEP-005 : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création d'un réseau d'assainissement et réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable à Bitry
- Décision 2025-01 : Convention de partenariat entre la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources et la CCLO

1. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEL2025-01 : Attribution du marché pour l'élaboration du PLUi valant Plan Local de l'Habitat et révision du Schéma de Cohérence Territorial valant PCAET (SCoT-AEC)

Rapporteur : Christian DEBLOIS

Rapport

La CCLO a repris la compétence SCoT par délibération (n° 2016-53) du 12 avril 2016. La collectivité a ensuite réalisé un premier bilan délibéré le 27 février 2017 (délibération n° 2017-15) permettant la reprise de la compétence. Le SCOT a fait l'objet d'un second bilan le 3 décembre 2020 (délibération n°2020-192), rappelant par la même occasion la volonté des élus de réviser ce SCOT. Si le PCAET n'est pas obligatoire sur le territoire puisqu'il se compose de moins de 20 000 habitants, la Communauté de Communes a malgré cela décidé de prendre cette compétence le 1^{er} juillet 2021.

En parallèle, la compétence Plan Local d'Urbanisme a été transférée automatiquement à la CCLO Le 27 mars 2017.

Une consultation a été initiée en septembre 2024 en distinguant cinq lots :

N° du lot	Désignation du lot
1	Diagnostic des enjeux et projet de territoire (PAS SCoT-AEC et PADD PLUi-H)
2	Traduction réglementaire du SCOT-AEC (rédaction du DOO et approbation)
3	Traduction réglementaire PLUi-H (Rédaction des OAP, du POA et des règlements graphique et écrit, et approbation)
4	Evaluation environnementale
5	Concertation et communication

Lot 1 : Diagnostic des enjeux et projet de territoire (PAS SCoT-AEC et PADD PLUi-H)

Deux offres ont été déposées par les groupes Citadia et Cittanova.

Après une première phase de questionnements de ces deux candidats, une seconde phase d'analyse a été réalisée selon des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Adéquation des moyens en personnels et matériels dédiés à la prestation
- Compréhension des enjeux et du contexte du territoire
- Approche méthodologique et propositions précises pour engager une collaboration forte des élus
- Approche méthodologique et propositions innovantes en matière de concertation et de formation
- Qualité et pertinence des livrables

Cela a conduit à proposer le choix du groupement Citadia, dont le siège social se situe 45 rue Gimelli à Toulon (83000).

Le montant total de l'offre sur ce lot 1 est de 100 000,00 € HT.

Lot 2 : Traduction réglementaire du SCOT-AEC (rédaction du DOO et approbation)

Deux offres ont été déposées par les groupes Citadia et Cittanova.

Après une première phase de questionnements de ces deux candidats, une seconde phase d'analyse a été réalisée selon des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Adéquation des moyens en personnels et matériels dédiés à la prestation
- Compréhension des enjeux et du contexte du territoire
- Approche méthodologique et propositions précises pour engager une collaboration forte des élus
- Approche méthodologique et propositions innovantes en matière de concertation et de formation
- Qualité et pertinence des livrables

Cela a conduit à proposer le choix du groupement Citadia, dont le siège social se situe 45 rue Gimelli à Toulon (83000).

Le montant total de l'offre sur ce lot 2 est de 77 725,00 € HT.

Lot 3 : Traduction réglementaire PLUI-H (Rédaction des OAP, du POA et des règlements graphique et écrit, et approbation)

Trois offres ont été déposées par les groupes Citadia, Cittanova et Urbycom.

Après une première phase de questionnements de ces deux candidats, une seconde phase d'analyse a été réalisée selon des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Adéquation des moyens en personnels et matériels dédiés à la prestation
- Compréhension des enjeux et du contexte du territoire
- Approche méthodologique et propositions précises pour engager une collaboration forte des élus
- Approche méthodologique et propositions innovantes en matière de concertation et de formation
- Qualité et pertinence des livrables

Cela a conduit à proposer le choix du groupement Citadia, dont le siège social se situe 45 rue Gimelli à Toulon (83000).

Le montant total de l'offre sur ce lot 3 est de 128 675,00 € HT, qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme = 122 825,00 € HT
- Tranche optionnelle n°1 (étude d'entrée de ville Loi Barnier) = 5 850,00 € HT

Lot 4 : Evaluation environnementale

Trois offres ont été déposées par les groupes Citadia, Cittanova et Urbycom.

Après une première phase de questionnements de ces deux candidats, une seconde phase d'analyse a été réalisée selon des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Adéquation des moyens en personnels et matériels dédiés à la prestation
- Compréhension des enjeux et du contexte du territoire

- Approche méthodologique et propositions précises pour engager une collaboration forte des élus
- Approche méthodologique et propositions innovantes en matière de concertation et de formation
- Qualité et pertinence des livrables

Cela a conduit à proposer le choix du groupement Citadia, dont le siège social se situe 45 rue Gimelli à Toulon (83000).

Le montant total de l'offre sur ce lot 4 est de 74 900,00 € HT, qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme = 65 875,00 € HT
- Tranche optionnelle n°1 (étude d'incidence Natura 2000) = 5 150,00 € HT
- Tranche optionnelle n°2 (inventaire faune flore) = 3 875,00 € HT

Lot 5 : Concertation et communication

Trois offres ont été déposées par les groupes Citadia, Cittanova, et l'agence Voix Active.

Après une première phase de questionnements de ces deux candidats, une seconde phase d'analyse a été réalisée selon des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Adéquation des moyens en personnels et matériels dédiés à la prestation
- Compréhension des enjeux et du contexte du territoire
- Approche méthodologique et propositions précises pour engager une collaboration forte des élus
- Approche méthodologique et propositions innovantes en matière de concertation et de formation
- Qualité et pertinence des livrables

Cela a conduit à proposer le choix du groupement Citadia, dont le siège social se situe 45 rue Gimelli à Toulon (83000).

Le montant total de l'offre sur ce lot 5 est de 24 787,50 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 février 2025, a retenu les offres du groupe Citadia pour l'ensemble des cinq lots de ce marché.

Budget du programme

Le montant cumulé des cinq lots est de 391 212,50 € HT sans les tranches optionnelles et de 406 087,50 € HT avec les tranches optionnelles :

- **Lot 1** : 100 000,00 € HT
- **Lot 2** : 77 725,00 € HT
- **Lot 3** : 128 675,00 € HT (dont 5 850,00 € HT pour la tranche optionnelle)
- **Lot 4** : 74 900,00 € HT (dont 9 025,00 € HT pour les tranches optionnelles)
- **Lot 5** : 24 787,50 € HT

Un montant de 450 000,00 € HT a été pré-fléché lors de l'estimation du marché (hors AMO), sur lequel se sont appuyés les demandes de subventions.

Une demande de subvention a été effectuée auprès du Département de l'Oise dans le cadre du dispositif d'aides aux communes, conformément à la délibération DEL2024-58 du 3 octobre 2024.

Une demande a été effectuée auprès des services concernant la dotation générale de décentralisation.

Monsieur DEBLOIS introduit par une présentation conjointe avec Alexandre BARBE – Chef de projet aménagement et développement du territoire, à l’ensemble du Conseil Communautaire.

Il est rappelé à l’assemblée les 5 lots qui composent le marché pour l’élaboration du PLUi valant Plan Local de l’Habitat et révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant PCAET (SCoT-AEC).

L’analyse des candidatures présentée en Commission Appel d’Offres est également partagée de façon synthétique, et le phasage de la mission ainsi que les grandes étapes de la démarche sont également explicitées.

Monsieur DEBLOIS rappelle la nécessité pour chacune des communes de s’investir sur chacun des ateliers / temps de travail qui jalonnent ce projet.

DELIBERATION

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-9, L5211-10 et L5216-5 ;

Vu Le Code de l’Urbanisme et notamment les articles L.103-2 à L.103-4 relatifs à la concertation ; les articles L.143-17 et suivants et R.143-2 et suivants relatifs à l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Vu Le Code de l’Environnement ;

Vu Le Code de la Construction et de l’Habitat et notamment les articles L302-1 et suivants ;

Vu Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4, et l’article R.2161-5 ;

Vu Les statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l’Oise ;

Vu le lancement d’appel d’offres

Vu Les offres reçues avant la date limite de réception du lundi 4 novembre 2024 à 12h00 ;

Vu La délibération n° 2016-53 du 12 avril 2016 autorisant la reprise de la gestion du SCOT par la Communauté de Communes des Lisières de l’Oise ;

Vu la délibération n° 2017-15 du 27 février 2017 validant le premier bilan du SCOT ;

Vu la délibération n°2018-44 du 29 mars 2018, engageant la Communauté de Communes des Lisières de l’Oise l’élaboration d’un PLUi-H ;

Vu la délibération n°2020-192 en date du 3 décembre 2020, validant le bilan du SCoT et engageant la Communauté de Communes des Lisières de l’Oise dans sa révision ;

Vu Le procès-verbal de la Commission d’Appel d’Offres en date du 11 février 2025, et notamment l’analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Considérant la possibilité offerte par l’ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCOT d’élaborer un SCOT valant PCAET ;

Monsieur LOUBES s’interroge sur l’intégration des tranches optionnelles aux montants présentés.

Monsieur DEBLOIS confirme que les options sont effectivement intégrées. A titre d’exemple, les options relevant de potentielles incidences NATURA 2000 ou bien encore des inventaires faune flore sont intégrées eu égard à notre territoire et aux expériences passées sur les projets portés à l’échelon communal ou intercommunal.

Monsieur BEGUIN souhaite connaître là où les études faune flore seront menées. Jérémy GUILLAUME, Directeur Général des Services, précise que ces études seront prioritaires sur les secteurs pressentis pour la création d'orientations d'aménagement et de programmation.

Monsieur FAVROLE souhaite des précisions quant à la commission dédiée au suivi du PLUiH SCoT-AEC que ce soit au niveau communal ou intercommunal.

Monsieur DEBLOIS précise qu'au sein de la CCLO, la commission sera composée des maires ou de leur représentant si nécessaire et notamment la commission d'urbanisme.

A l'échelle communale, le bureau d'étude et l'intercommunalité s'adapteront aux organisations souhaitées.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Approuvé** le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les lots n°1 à 5 au groupe Citadia dont le siège social se situe 45 rue Gimelli à Toulon (83000),
 - o **Lot 1 : Diagnostic des enjeux et projet de territoire (PAS SCoT-AEC et PADD PLUi-H),**
 - o **Lot 2 : Traduction réglementaire du SCOT-AEC (rédaction du DOO et approbation),**
 - o **Lot 3 : Traduction réglementaire PLUi-H (Rédaction des OAP, du POA et des règlements graphique et écrit, et approbation),**
 - o **Lot 4 : Evaluation environnementale,**
 - o **Lot 5 : Concertation et communication,**
- **Autorisé** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	
Pour	M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL
Contre	
Abstention	
Date de convocation	13 février 2025

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 13 mars 2025 à 19h30, au Complexe Intercommunal - Couloisy.

La séance est levée à 20h30.

Franck SUPERBI
Président



Anne-Naïve DEFRANCE
Secrétaire de séance

